

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 56

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

avril à juin 2015

Bulletin des Agrégés et Certifiés de
l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@wanadoo.fr

gc.rocche@orange.fr

www.snca-nat.fr

SOMMAIRE du seul BAC authentique

Edito	P. 1
Motion Générale PP. 2 à 6	
Vous avez aimé	P. 7

BAC n° 56

avril à juin 2015

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Edito

Tout vient à point ...

Pour diverses raisons qui sont exposées en tête de la motion générale du Congrès du 27 juin 2014, la parution de ce texte se fait un an après sa rédaction. Il faut donc que la patience des militants, adhérents et sympathisants du SNCA e.i.L. Convergence soit à toute épreuve pour qu'ils aient attendu sans broncher un tel évènement après un si long délai ! Qu'ils soient remerciés d'avoir fait montre d'une telle qualité.

C'est aussi un évènement longtemps différé que ce *BAC* n° 56 qui pour la première fois ne sera pas diffusé sur papier, mais uniquement par la voie magique du numérique ! Il y aura au début de cette nouvelle manière de faire connaître nos publications quelques inévitables couacs ; mais tout se mettra en ordre très vite car pour résoudre le moindre problème, le SNCA e.i.L. Convergence dispose de ressources d'imagination (et de conviction) presque sans limite.

L'importance de la motion générale tant dans son contenu que dans son ampleur rédactionnelle aurait justifié qu'elle mobilisât tout l'espace numérique de *BAC 56* ; mais les tribulations auxquelles les (ir)responsables politiques qui se succèdent aux leviers de commande du pays soumettent l'Ecole de la République imposent que le SNCA e.i.L. Convergence aborde la brûlante actualité scolaire : la réforme du collège. L'article "Si vous avez aimé ..." qui en traite, se trouve en dernière page de BAC non pas parce que le sujet en serait subalterne, mais bien parce qu'il pose les balises du chemin que le SNCA e.i.L. Convergence entend suivre pour défendre l'Ecole de la République, ses personnels et ses élèves. Les futurs citoyens, les futurs républicains ne peuvent être privés de ce qui les définit comme tels : l'accès par l'instruction, l'éducation, la formation à la culture nationale.

Résolution générale

Pour diverses raisons (élections professionnelles, choc des attentats de janvier 2015, reconnaissance et mise en place de la CPIF aux concours réservés...), les BAC parus depuis le Congrès de mai 2014 n'ont pas fait place à sa résolution générale. Mieux vaut tard que jamais, n'est-ce pas ? Ce premier BAC entièrement électronique la publie donc enfin. Des notes qui font référence à des événements survenus après sa rédaction, la complètent.

Le congrès ordinaire du SNCA e.i.L. Convergence s'est réuni rue Dunois, à Paris XIIIème, le 27 mai 2014.

Dans son discours introductif, la secrétaire générale a insisté sur la situation politique et sociale telle qu'elle se révèle depuis le conseil syndical de Joigny en juin 2012. Elle a noté, en particulier, qu'en juin 2012, au lendemain de l'élection de François HOLLANDE à la magistrature suprême, celui-ci entendait lutter contre l'omnipotence de la finance qui ruine les efforts des travailleurs à maintenir leur emploi et leur pouvoir d'achat et refonder l'Ecole de la République pour refonder la République elle-même. En juin 2014, force est de constater que non seulement on est loin du compte mais que la politique du gouvernement de Manuel VALLS est délibérément libérale, c'est-à-dire favorable aux intérêts du capitalisme financier, incapable de résoudre, et pour cause, la progression du chômage et la paupérisation de millions de Français, et que, sous l'alibi souriant de la femme de paille qu'est le nouveau ministre de l'Education Nationale, la liquidation plutôt que la refondation de l'Ecole de la République est en cours. L'avenir de la République aux mains de républicains peu convaincus – mais leurs prédécesseurs l'étaient-ils davantage ? – semble donc compromis¹.

La secrétaire générale a rappelé pour conclure que le SNCA e.i.L. Convergence demandait un moratoire sur la dette publique et soutenait l'initiative d'un audit pour déterminer ce qui dans la dette relevant d'initiatives concernant l'intérêt général devait être remboursé après consolidation et, au contraire, ce qui relevant de l'influence de *lobbies* financiers devait être effacé définitivement de la dite dette.

Les congressistes ont ensuite adopté à l'unanimité l'ordre du jour proposé par le secrétariat national :

- Qualité de l'Ecole de la République
- MLDS et CPIF
- Décentralisation et Fonction Publique
- Rappel et confirmation des mandats antérieurs
- Préparations des prochaines échéances

Qualité de l'Ecole de la République : à la baisse !

En dépit de la volonté affichée dès le commencement de la nouvelle mandature présidentielle de refonder l'Ecole de la République, le constat des congressistes est que la qualité de cette école est à la baisse.

¹ Depuis le congrès et la rédaction de sa résolution finale et avant la publication de celle-ci est survenue la suite dramatique des attentats islamistes de janvier 2015. A cette occasion, spontanément, des millions de Français ont manifesté leur attachement aux valeurs issues des Lumières et de la Révolution Française, en particulier la liberté de conscience et la liberté d'expression. Que, localement, des Français ne se soient pas joints à ces manifestations spontanées ne signifie pas qu'ils sont hostiles à ces valeurs, mais qu'ils ressentent une défiance évidente à l'égard des partis politiques qui manient ces valeurs avec dextérité dans leurs discours mais se gardent bien dans le concret de la vie quotidienne de veiller à leur respect et à leur mise en pratique.

Premier exemple :

La disparition brutale, et contraire aux engagements de la mandature précédente vis-à-vis des lycéens et de leurs familles, des internats d'excellence. Il était prévu que 20000 lycéens au maximum seraient accueillis dans ces internats dont le fonctionnement devait non seulement être une motivation pour ceux des élèves qui souhaitaient y être admis mais aussi une incitation tant pour l'ensemble des équipes pédagogiques des établissements qui les accueillent que des autres élèves à hausser le niveau de réussite de tout le public scolaire. Les faibles effectifs prévus pour l'ensemble de ces internats d'excellence justifiaient leur financement par le FEJ, Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, recevant de grandes entreprises privées de quoi y faire face. Mais Vincent PEILLON a mis la main sur ce petit trésor de guerre ...

Deuxième exemple : les nouveaux rythmes scolaires

... pour financer les activités périscolaires incluses dans l'emploi du temps des élèves de l'école primaire. Une goutte d'eau qui ne fait pas déborder le vase ! Aussi les communes inégalement pourvues doivent-elles mettre la main à la poche et utiliser les moyens du bord pour occuper les enfants : double atteinte à l'égalité des droits à l'éducation et à la laïcité². Par ailleurs, les congressistes constatent à regret que les nouveaux rythmes scolaires ne donnent pas plus d'enseignement aux enfants et que la garderie des enfants n'a rien à voir avec l'école.

Les congressistes qui, en traitant ultérieurement de la décentralisation, sont revenus sur ses incidences sur l'école, considèrent que la territorialisation de cette dernière, de plus en plus évidente, est en contradiction flagrante avec la mission que la Nation et la République ont confiée à l'Ecole : former des citoyens et des républicains. La République étant une et indivisible, il est scandaleux et consternant que par bribes le pilotage de son Ecole échappe à l'Etat. Le secrétariat national a rappelé que, devant le Président du Conseil Supérieur des Programmes, le SNCA e.i.L. Convergence avait fait état de son « jacobinisme » dans toutes les occurrences concernant l'Ecole³.

Troisième exemple : le baccalauréat

Même si la barre de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat a été récemment franchie, la finalité de cet examen pose problème ; premier diplôme universitaire depuis ses origines (Premier Empire), il apparaît de plus en plus pour les candidats et leurs familles non comme une étape à franchir mais comme une fin en soi. De là, des orientations en amont qui sont déterminées plus par des critères sociaux que scolaires. De là aussi, alors que le pourcentage des bacheliers scientifiques reste stable, trop stable, un fort déficit d'étudiants dans les filières scientifiques post-bac, de là aussi le hiatus de plus en plus marqué entre le lycée et l'université où, dès les premières années d'étude, 50 % et plus d'étudiants sont éliminés. L'avenir de la France est porté par sa jeunesse ; encore faut-il que cette jeunesse ne soit pas dirigée dans des impasses. La première chose à faire est de redéfinir, sous l'angle strictement scolaire, l'orientation des élèves. Cela implique que la pédagogie conceptuelle, éminemment louable lorsqu'elle donne les outils de la réflexion personnelle et de l'esprit critique, fasse une place

² Certaines communes asphyxiées par la diminution des subventions d'état et l'augmentation de leurs obligations, en particulier en matière scolaire, songent à faire payer les parents pour ces activités périscolaires incluses pourtant dans l'emploi du temps des enfants : la gratuité de l'école obligatoire fout le camp ! Et l'Ecole de la République avec !

³ Il s'agissait de Monsieur Alain BOISSINOT qui partageait, semble-t-il, plusieurs points de vue avec le SNCA e.i.L. Convergence. Il a donné sa démission peu après le congrès. Son remplaçant et la nouvelle équipe du CSP ont pondu une refonte des programmes en collège qui suscite autant de réprobation que la réforme du collège elle-même. Ce qui n'est pas peu dire !

plus large à la pédagogie du geste : presque tout reste à faire dans ce domaine. Encore faut-il aussi que l'université propose à l'ensemble des bacheliers des formations supérieures qui soient de véritables cursus menant à des métiers. Le rôle social de l'université passe par là.

MLDS et CPIF

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Tout en déplorant que sans crier gare, et en pleine année scolaire (2012-2013), la DGESCO ait transformé la MGIEN en MLDS, les congressistes ont estimé que les réseaux FOQUALE qui se mettent en place progressivement sont bien adaptés à la prévention du décrochage scolaire et à la réinsertion des jeunes décrocheurs. Grâce aux réseaux FOQUALE il semble qu'à moyen terme, c'est l'ensemble de l'institution scolaire qui se sentira concernée par le phénomène du décrochage. Des intervenants ont toutefois fait remarquer que si l'école est le cadre où le décrochage est le plus lisible, cela ne signifie pas que l'école en est seule responsable ; avant d'être scolaire, le décrochage est d'abord un décrochage social ce qui implique de lutter contre lui en mobilisant toutes les institutions républicaines. Comme le SNCA e.i.L. Convergence le demande pour lutter contre l'absentéisme qui est le signe avant-coureur de l'échec scolaire et du décrochage...

La loi prévoit la création de CDDF partout où cela est nécessaire. Là peut être traitée la cause de ce double décrochage scolaire et social. C'est aussi une véritable pratique de démocratie de proximité et d'intégration que les CDDF permettent s'ils se mettent véritablement en place. Mais il y faut la volonté politique de faire appliquer la loi républicaine ... Un fort doute plane sur la volonté des politiques de tous bords de faire passer l'intérêt de tous avant des intérêts partisans et de carrière.

Le SNCA e.i.L. Convergence demande que les référents des réseaux FOQUALE soient rémunérés à proportion de leur engagement au service de la MLDS⁴.

Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation

Le secrétariat national rappelle que le SNCA e.i.L. Convergence s'est fortement impliqué pour que soit enfin votée et appliquée la loi SAUVADET destinée à mettre un terme à la précarité de l'emploi dans les trois Fonctions Publiques. Dans le cadre de son application dans l'Education Nationale, la DGRH a refusé d'inscrire la CPIF, qui est le métier des enseignants coordinateurs, au rang des matières des concours réservés. Les intervenants ont rappelé la mobilisation des personnels de la MGIEN/MLDS, en particulier dans l'académie de VERSAILLES, au début de l'année 2013, et l'hécatombe de candidats MLDS à la session de cette même année. Ils ont aussi noté que si la récente session de 2014 n'avait pas été d'une facture bien meilleure, des initiatives avaient été prises pour sensibiliser les jurys au caractère spécifique des dossiers présentés comme épreuve écrite par les candidats MLDS. Un des congressistes est d'ailleurs lauréat à cette session, dans sa matière d'origine. Cependant, il est assuré de pouvoir continuer à travailler à la MLDS⁵. Bien entendu, le congrès lui réserve une ovation !

⁴ Cela est acquis pour la prochaine année scolaire. Un bémol cependant. L'indemnité référent FOQUALE n'est pas prévue pour les enseignants-coordonateurs qui font pourtant l'essentiel du travail de détection et de remédiation du décrochage.

⁵ En septembre 2007, Nicolas SARKOZY souhaitait une « révolution culturelle » dans la fonction publique mettant sur le même plan que le recrutement par concours la négociation de gré à gré et par conséquent le contrat de droit privé pour recruter les agents de l'Etat. En septembre 2014, à l'occasion d'un colloque autour du trentième anniversaire de la loi du 12 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires, Anicet LE PORS qui fut ministre de François MITTERRAND de 1981 à 1984, a fait un excellent point de la question. Si cela s'avère possible, le SNCA e.i.L. Convergence s'engage à publier sur son site cette contribution de Monsieur le Conseiller d'Etat honoraire.

La secrétaire générale souligne que la CPIF est un des métiers nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole de la République et que l'ostraciser comme le fait la DGRH est contraire à ce bon fonctionnement. Vincent PEILLON, avant de quitter le gouvernement a eu, lui, le courage, certes tardif mais bienvenu, de reconnaître l'efficacité du travail des enseignants coordinateurs. *A contrario*, il est vrai que Madame la DGRH a un certain génie dans le dysfonctionnement dispendieux du ministère dont elle est pourtant la tête sonnante et trébuchante !

Décentralisation et Fonction Publique

La troisième étape de décentralisation en cours, incluant une refonte des régions et la métropolisation d'une partie du territoire de certaines d'entre elles, concerne d'autant plus le SNCA e.i.L. Convergence que, désormais, il compte une commission ouvrière d'agents territoriaux travaillant en collèges et lycées. Les problèmes que pose la territorialisation de certains services publics doivent être évalués ainsi que la pertinence de la notion de Fonction Publique alors que des responsables politiques en exercice ou pouvant souhaiter revenir exercer le pouvoir, privilégient, ou du moins mettent à parité du concours de recrutement, le contrat de droit privé⁶.

Les ATT : agents techniques territoriaux

Le SNCA e.i.L. Convergence, attaché aux principes qui fondent la République, considère que le recrutement par concours, y compris pour que soient exercés les divers métiers dont la Fonction Publique a besoin, permet la reconnaissance du mérite républicain, garantit l'impartialité du fonctionnaire et son incorruptibilité. Non que le SNCA e.i.L. Convergence refuse *a priori* d'autres méthodes de recrutement ou plutôt de stabilisation dans la fonction et l'emploi. La liste d'aptitude peut être une de ces méthodes. Or, trop souvent la liste d'aptitude, en particulier dans la Fonction Publique Territoriale, se substitue, au lieu de pallier ses manques, au recrutement au mérite, c'est-à-dire par concours. Il y a là une véritable perversion démocratique et sociale de la notion de Fonction Publique.

Perversion démocratique : un fonctionnaire territorial qualifié par les concours qu'il a préparés et réussis est freiné dans sa carrière par la concurrence d'agents qui eux ont été recrutés parce que les élus locaux considéraient qu'ils étaient plus souples dans l'acceptation de certaines tâches ; cela s'appelle tout crûment du clientélisme, voire de la courtisanerie ...

Perversion sociale : le concours n'apparaissant pas comme le seul moyen d'entreprendre une carrière beaucoup d'agents territoriaux se résignent à rester contractuels, autant dire précaires sinon à vie du moins sur le long terme. Outre que cela n'encourage pas l'élévation du niveau des qualifications, il y a, sous-jacente, une véritable politique de pérennisation de la précarité.

Il va de soi que le SNCA e.i.L. Convergence ne peut se taire quand des salariés sont à la fois mis sur la touche ou au pinacle par les intérêts particuliers d'un patron, fût-il élu municipal, départemental ou régional, et vivement incités par les mêmes à s'exclure de la sécurité de l'emploi. Outre que le SNCA e.i.L. Convergence luttera pour éviter que les perversions parfois criantes de la Fonction Publique Territoriale contaminent les autres Fonctions Publiques en particulier celle d'Etat, il aidera les agents techniques territoriaux à sortir du non droit dans lequel les confinent le clientélisme et la précarité contractuelle allègrement favorisés par la territorialisation.

Actuellement le SNCA e.i.L. Convergence défend un agent technique territorial titulaire qui est doublement puni par son chef de service, le chef d'établissement, et son patron, le

⁶ La DGRH dont la fonction est d'être la taupe de Bercy au ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a enfin plié : à la session 2015, la CPIF a eu droit de cité ! Samir TABTI qui est l'un de nos spécialistes de l'informatique sera l'an prochain certifié stagiaire CPIF. Bravo

Président du Conseil Régional de Bourgogne, pour avoir signalé à l'un et l'autre, comme la loi le lui prescrit, la suspicion d'amiante dans les locaux où il doit intervenir pour y faire des travaux et de la maintenance. Le SNCA e.i.L. Convergence s'engage à continuer la lutte pour obtenir le désamiantage total du lycée concerné.

De même, les ATT, ex-TOS, qui souhaitent être mieux entendus des ordonnateurs des travaux dans leurs établissements parce qu'ils en évaluent très bien les besoins réels, peuvent compter sur le SNCA e.i.L. Convergence : davantage de démocratie, moins de précarité, voilà ce qui est nécessaire à la dignité des ATT.

A l'issue du débat, la proposition de créer la commission ouvrière des ATT et d'adopter sa plateforme revendicative est votée à l'unanimité.

Territorialisation de l'Ecole : une menace certaine

Les nouveaux rythmes scolaires dans les écoles primaires génèrent un déficit dans l'égalité de traitement des enfants scolarisés, un déficit de laïcité dans les activités qui leur sont proposées et, pour les personnels encadrant ces activités, des perspectives d'emplois contractualisés et précaires : ni la République, ni la République Sociale de JAURES !

Le grand tohu-bohu qui accompagnera le regroupement des régions et la métropolisation de certaines portions du territoire national va permettre à certains adeptes de la déstructuration de l'Education Nationale d'avancer à nouveau leurs pions. De même que la Fonction Publique Territoriale, le « maillon faible » de la Fonction Publique » fournit maintes occasions de dénaturer insidieusement le statut du fonctionnaire territorial, de même la régionalisation nouvelle manière qui est l'un des pôles de la troisième étape de la décentralisation, va donner de brillantes idées antirépublicaines à plus d'un !

C'est le « maillon faible » de l'Education Nationale, l'enseignement pro, qui risque cette fois, de faire les frais préliminaires de ce qui est le rêve de tant d'antirépublicains : en finir avec l'Education Nationale et passer à l'Education Territoriale, inégalitaire, laïque le moins possible, et soumise aux intérêts des *lobbies* locaux !

Les régions sont déjà en charge de la formation professionnelle sous prétexte qu'elles sont mieux à même de gérer les bassins d'emplois. Avoir le culot de parler de bassins d'emplois à l'heure où le capitalisme financier et sa recherche hystérique de toujours plus de bénéfices actionnariaux détruisent les emplois, accumulent les plans sociaux, transforment le territoire national en vastes champs de friches économiques, quelle prétention, quelle dérision et quelle courte vue !

L'enseignement public professionnel est et doit être piloté, comme les autres voies de la formation initiale : nationalement. La région doit offrir aux lycéens des LP publics les opportunités des stages de formation qu'impliquent la préparation du CAP, du diplôme intermédiaire, du bac pro ; mais, en aucun cas, elle ne doit intervenir, sous peine de rompre le pacte que la Nation entretient avec son Ecole, dans la définition du cursus scolaire, de ses objectifs et de ses contenus.

La secrétaire générale soumet aux voix du congrès la proposition de Jean-Claude CASTAGNEYROL sur l'organisation rationnelle et progressive de la préparation du bac pro en trois ans. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Rappel des mandats antérieurs et préparation des futures échéances.

La secrétaire générale revient sur quelques-uns des mandats adoptés lors des précédents congrès et conseils syndicaux :

- . La mise en place des CDDF dont l'utilité démocratique, sociale et scolaire a été rappelée dans les débats ;
- . l'abandon du gel du point d'indice, la revalorisation substantielle de ce point, la réécriture de la grille indiciaire ;

- . la revalorisation des pensions ;
- . le retour à la retraite à 60 ans et aux 37,5 annuités d'équivalent de cotisation ;
- . le retour à l'entière souveraineté nationale par le retrait de la **Constitution** des ajouts exigés par les directives de l'Union Européenne, en particuliers ceux qui sont contraires à l'expression démocratique de mai 2005 ;
- . le respect intangible de la laïcité à l'Ecole qui passe par des directives nationales dûment assumées par le ministre ;
- . l'éradication de la violence scolaire qui est une violence comme les autres et doit être traitée non par l'irénisme mais par l'application de la loi de la République ;

...

La question des prochaines élections professionnelles qui a déjà été abordée lors du repas pris en commun, fait l'objet des dernières décisions. C'est la secrétaire générale et le secrétariat national aidés par l'équipe technique qui s'est portée volontaire qui sont en charge de mettre sur pied les listes nationales et académiques et de prendre les contacts nécessaires à leurs constitutions.

Avant de clore la session du Congrès, la secrétaire générale met aux voix la résolution générale qui est adoptée à l'unanimité et annonce qu'à l'occasion elle rajoutera, en fin de communiqués ultérieurs, la déclaration : ***capitalismus delendus est !***

Fait à Paris, le 27 mai 2014

La secrétaire générale, Françoise ROCHE, présidente

Le secrétaire national en charge de la CO des Personnels de Direction, Pierre COURANJOU, secrétaire

Vous avez aimé les rythmes scolaires ? Vous adorerez la réforme du collège.

Dans la panique et l'urgence, Vincent Peillon a imposé de nouveaux rythmes scolaires, qui ont fait l'unanimité. Tous les acteurs de l'Ecole, enseignants, parents, municipalités ont manifesté leur hostilité à ce qui apparaît comme une nouvelle mise en place de l'inégalité. Telle municipalité riche a évidemment les moyens d'offrir des animations de meilleure qualité que d'autres plus dépourvues... Car c'est bien d'animation qu'il s'agit : garder les enfants plus longtemps à l'école, pour finalement moins les enseigner. Prodigieux tour de passe-passe d'une pensée –certes fruste- mais magique : l'école, pensée comme Lieu, suffit à produire du savoir, à faire des citoyens.

Habitué à ne céder sur rien, ce pouvoir a imposé sa « réforme ». Après avoir attaqué de front l'école élémentaire, le voilà qui s'occupe du collège. Tout part du constat suivant : « on s'ennuie au collège ».

De fait, chacun s'ennuie au collège : les enseignants qui n'enseignent plus que des rudiments de science et les élèves pour qui les savoirs dispensés sont ou trop abscons, ou trop simplistes. Car la plus grande diversité règne dans les collèges : depuis ceux qui savent à peine lire et écrire jusqu'à ceux qui pourront suivre avec profit des enseignements supérieurs.

Alors la solution semble toute trouvée : n'imposons pas un savoir trop exigeant, diminuons l'horaire des disciplines pour le remplacer par la panacée : le « travail interdisciplinaire ». Ce n'est pas comme si l'on n'avait jamais essayé de la panacée ! Le Collège a connu les I.D.D. : itinéraires de découverte, travail interdisciplinaire doté de deux heures hebdomadaires (prises sur les horaires d'enseignements), dont l'abandon a suivi de près la création... Ce qui a « marché » marchera : Madame Vallaud-Belkacem, qui est charmante, et qui a un très joli sourire, a pensé aux « enseignements pratiques interdisciplinaires », dont le fonctionnement sera assuré par ponction effectuée sur les horaires des disciplines.

Afin de moins ennuyer les élèves, les horaires de langues vivantes et anciennes seront allégés, voire purement supprimés. Plus de latin, plus de grec, enfin ! réduits à une sorte « d'information sur les civilisations »...

« Sans le latin, sans le latin... » chantait Brassens !

Si Madame Vallaud-Belkacem avait un peu étudié, elle saurait que le « latin » ou ce qu'elle imagine être tel, est inséparable de l'enseignement du français : lequel n'est que « du latin continué ».

Le Moyen-Age ne savait pas le grec ; il ne le connaissait que par ce que les latins en disaient. Il a fallu bien du temps pour que le grec, enfin connu, dévoile ses ressources en matière scientifique, notamment, mais que de temps perdu !

Le monde d'ignorance que prépare Madame Vallaud-Belkacem reviendra aussi sur le programme d'histoire, tant qu'à faire...

Le tollé qui a salué la diffusion de ces « réformes » a été général. Peu importe : fière d'elle-même, et sûre de sa mission, Madame Vallaud-Belkacem n'entend rien : « perseverare diabolicum ». Elle est ouverte au dialogue et accepte de recevoir chacun : sauf nous ! elle ne répond même pas aux demandes d'audience que nous lui adressons.

Madame Vallaud-Belkacem a obtenu une licence de Droit, elle est diplômée de Sciences-Po. C'est bien. Elle a, comme l'écrivait La Bruyère, le bonheur « d'avoir à (son) service des gens qui l'égalent par le cœur et par l'esprit, et qui la passent quelquefois ».